



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

Préfecture
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'arrêté modificatif

relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS QUADRAN, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 5 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de CONLIE et NEUVILLALAIS

Par arrêté **modificatif** n° DIRCOL 2016-0614 du 18 novembre 2016, la Préfète de la Sarthe a modifié l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2016-0603 du 14 novembre 2016 relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS QUADRAN, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 5 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de CONLIE et NEUVILLALAIS.

Le texte complet de cet arrêté est consultable en mairies de CONLIE et NEUVILLALAIS ainsi qu'à la préfecture de la Sarthe, Bureau de l'Utilité Publique - 72041 LE MANS CEDEX 9, et sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr - rubrique « Publications-consultations et enquêtes publiques »).